



HAL
open science

L'administration du territoire d'une communauté bas-alpine à la fin du Moyen Âge : l'exemple des activités pastorales à Tende au XVe siècle

Roxanne Cesarini

► **To cite this version:**

Roxanne Cesarini. L'administration du territoire d'une communauté bas-alpine à la fin du Moyen Âge : l'exemple des activités pastorales à Tende au XVe siècle. Actes du XVe Colloque sur les Alpes dans l'Antiquité de la Préhistoire au Moyen Âge, Saint-Gervais (Haute-Savoie), 12-14 octobre 2018, Oct 2018, Saint-Gervais, France. pp.401-412. halshs-02498333

HAL Id: halshs-02498333

<https://shs.hal.science/halshs-02498333>

Submitted on 4 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BULLETIN D'ETUDES PREHISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES ALPINES

publié par la

Société Valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie

Numéro spécial consacré aux
Actes du XV^e Colloque
sur les Alpes dans l'Antiquité
de la Préhistoire au Moyen Âge
Saint-Gervais (Haute-Savoie)
12-14 octobre 2018
(par les soins de *Joël Serralongue*)

XXIX - XXX
AOSTE 2019

**BULLETIN D'ETUDES PREHISTORIQUES
ET ARCHEOLOGIQUES ALPINES**

BULLETIN D'ETUDES PREHISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES ALPINES

publié par la

Société Valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie

**Numéro spécial consacré aux
Actes du XV^e Colloque
sur les Alpes dans l'Antiquité
de la Préhistoire au Moyen Âge
Saint-Gervais (Haute-Savoie)
12-14 octobre 2018
(par les soins de *Joël Serralongue*)**

XXIX - XXX

AOSTE 2019

CE BULLETIN EST PUBLIÉ
AVEC LE CONCOURS FINANCIER
DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE
LOI RÉGIONALE N. 79
DU 9 DÉC. 1981
ET SUIVANTES

TABLE DES MATIÈRES

ALESSANDRA ARMIROTTI - Introduction La notion de territoire dans les Alpes de la Préhistoire au Moyen Âge »	11
MICHEL ABERSON, PHILIPPE CURDY ET LAURENT RIPART - Territoires, frontières et peuples dans les Alpes : quelques réflexions méthodologiques	13
PRÉHISTOIRE	
MAXIME REMICOURT, WILFRID GALIN ET XAVIER DEPARNAY - Les importations de silex blond bédoulien vauclusien dans les Alpes du Nord dans la première moitié du IV ^e millénaire avant notre ère	41
PIERRE-JÉRÔME REY ET ANDRÉ MARGUET - L'occupation du territoire en Savoie et Haute-Savoie au Néolithique	57
GIANFRANCO ZIDDA - Parallelismi culturali e definizione di territorio nel Terzo Millennio a.C. Il caso Aosta / Sion	81
ALESSANDRA ARMIROTTI E DAVID WICKS -Aosta in epoca preistorica e protostorica alla luce dei recenti studi sulla trasformazione agricola del territorio	89
PROTOHISTOIRE	
FILIPPO MARIA GAMBARI E MARICA VENTURINO - Caratterizzazione archeologica e territoriale delle facies culturali piemontesi nell'età del Bronzo finale	105
SILVIA SANDRONE ET JEAN-MARIE STRANGI - La haute vallée de la Roya et la région du Mont Bego (Alpes Maritimes) : culture matérielle archéologique et gravures rupestres comme reflet d'une identité transalpine mouvante	127
MIREILLE DAVID-ELBIALI - Retour vers la <i>Walliser Kultur</i> /Culture du Valais et réexamen critique de la <i>Culture du Rhône</i>	139
LAURIE TREMBLAY CORMIER, DELPHINE ISOARDI ET VERONICA CICOLANI Voisins ou cousins ? Comparaison de deux régions alpines à la frontière franco-italienne à l'âge du Fer	147
PAOLA ALLEMANI E GWENAËL BERTOCCO - Le evidenze funerarie della seconda età del Ferro sul territorio della Valle d'Aosta: analisi dei contesti e dei rituali	169
LUISA FERRERO E MARINA GIARETTI - Il repertorio vascolare del Bronzo Finale nel Piemonte meridionale: verso una definizione del Protoligure	189
LUISA FERRERO E MARINA GIARETTI - La decorazione a falsa cordicella nel Bronzo Finale del Piemonte meridionale	195
STEFANO MARCHIARO - L'habitat de Fossano (CN, Piémont) et la transition Bronze / Fer dans l'Italie du Nord-Ouest.....	201
JEAN-PASCAL JOSPIN - Territoires et statuts de deux peuples alpins à la fin de l'Âge du Fer : <i>Ucennii</i> et <i>Tricorii</i>	207

ROMAIN ANDENMATTEN ET MICHEL ABERSON - Passer, occuper ou contrôler les Alpes poenines à la transition entre l'âge du Fer et l'époque romaine 219

ROMEO DELL'ERA - La valle del Cassarate (distretto di Lugano, Canton Ticino, Svizzera) nell'età del Ferro e in epoca romana 229

ANTIQUITÉ

CHRISTOPHE LANDRY - Le Bas-Chablais celte et gallo-romain, entre cul-de-sac et porte des Grandes Alpes 239

MATTIA BALBO E GIORDANA AMABILI - Colonizzazione e sfruttamento delle risorse nelle Alpi occidentali 259

DORIANE AGASSIS - Territoires, réseaux et systèmes de villes dans les provinces alpines, de la fin de l'âge du Fer aux II^e-III^e s. ap. J.-C. 273

PHILIPPE LEVEAU - Territoires ethniques, territoire civique : les voies romaines et la structuration des territoires dans les Alpes occidentales, le cas des Allobroges 287

ALESSANDRA ARMIROTTI, GIORGIO AVATI E CHRISTEL TILLIER - Un nuovo sito extraurbano concorre a definire il quadro geografico-insediativo del territorio valdostano in epoca romana: il caso di Messigné, nel comune di Nus (AO) 305

JEAN-PASCAL JOSPIN ET LAETITIA VENDITTELLI - Un domaine pastoral borné en Chartreuse : celui des *Auei* 319

JOËL SERRALONGUE - Décision impériale de borner la frontière entre les Ceutrons et les Viennois An 74 de notre ère 325

YANN BONFAND - Le Pic de Luc. De l'occupation du Haut Empire au bastion des Alpes de la fin de l'Antiquité 333

MOYEN-ÂGE

MATHIAS DUPUIS ET VINCENT BUCCIO - De la cité antique au diocèse médiéval : Senez et son territoire entre Antiquité et Moyen Âge 343

GABRIELE SARTORIO E ANTONIO SERGI - La gestione del territorio di Villeneuve nel Medioevo tra vie di terra e vie d'acqua: il caso del *rastellum aque* 353

MAURO CORTELAZZO - Castelli e territorio: mutamento e formazione del paesaggio medievale valdostano nell'XI secolo. Una prima riflessione 371

CHRISTOPHE GUFFOND ET ALAIN MELO - La construction et l'évolution d'un territoire montagnard : l'alpage de Sales à Sixt-Fer-à-Cheval (Haute-Savoie) - XII^e-XXI^e siècles 383

ROXANNE CESARINI - L'administration du territoire d'une communauté bas-alpine à la fin du Moyen Âge : l'exemple des activités pastorales à Tende au XV^e siècle 401

FULVIA BUTTI - Definire uno spazio per 1200 anni: le mura romane di Como 413

ALESSANDRA ARMIROTTI - Conclusion « La notion de territoire dans les Alpes de la Préhistoire au Moyen Âge » 421

Les contributions au présent volume n'engagent que leurs auteurs et non la Société Valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie. Celle-ci n'a pas soumis les présentes contributions à un comité de lecture et ne se prononce pas sur la qualité des contenus du volume.

L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE D'UNE COMMUNAUTÉ BAS-ALPINE À LA FIN DU MOYEN ÂGE : L'EXEMPLE DES ACTIVITÉS PASTORALES À TENDE AU XV^e SIÈCLE

ROXANNE CESARINI¹

NOTE INDICATIVE

Toutes les cartes ont été produites avec QGIS (version 3.4.4-Madeira).

INTRODUCTION

Cette étude est issue d'une recherche portant sur l'économie pastorale de Tende (vallée de la Roya, Alpes-Maritimes) à la fin du Moyen Âge². Le sujet du territoire sera ainsi abordé d'un point de vue économique³.

Dès le XIX^e siècle, de nombreuses recherches ont été menées sur l'histoire médiévale du Piémont, de la Ligurie et de la Provence permettant ainsi de contextualiser cette étude sur l'élevage médiéval (GIOFFREDO, 1839 ; CAÏS DE PIERLAS, 1884 ; HILDESHEIMER, 1948 ; SANSOT, 1951 ; SCLAFERT, 1959 ; LEYNAUD, GEORGES, 1965 ; COSTE, 1972 ; COULET, 1978 ; BELTRUTTI, 1987 ; BOYER, 1990 ; COMBA, 1996 ; RIPART, 1999 ; AURELL ET AL., 2005 ; BLANC, 2008 ; BURRI, 2012...). Pour ce qui concerne la Haute-Roya, la production écrite portant sur le Moyen Âge et l'époque moderne constitue une base solide pour étudier l'histoire économique et politique du lieu (STRUYF, 1975 ; PALMERO, 2005 ; LASSALLE, 2008).

La vallée de la Roya est un espace transfrontalier et une voie commerciale reliant la Ligurie, le Piémont et la Provence au Moyen Âge. D'abord prise en tenaille entre le comté de Provence et la République de Gênes, la vallée a été partagée entre le comté de Provence et la Maison de Savoie. Tende est reconnue comme seigneurie par le sénéchal de Provence en 1285 (STRUYF 1975, 26). En 1388, lors de la dédition de Nice à la Maison de Savoie, les seigneurs Lascaris de Tende conservent le plein exercice des droits régaliens à condition de prêter hommage aux comtes de Provence (STRUYF, 1977, 27 ; HILDESHEIMER 1988, 92). C'est en partie cet hommage qui garantit l'indépendance de la seigneurie de Tende puisque la suzeraineté des comtes de Provence empêche l'absorption de la seigneurie par la Savoie. Étant en possession du col de Tende, lieu stratégique privilégié situé sur la route du sel, la seigneurie a pu s'imposer dans les négociations avec les puissances qui l'entouraient (LASSALLE, 2008, 371). À la fin du XV^e siècle, la politique expansionniste du seigneur Honoré Lascaris fait que son territoire est reconnu par le sénéchal de Provence comme un comté, où l'on bat d'ailleurs sa propre monnaie (STRUYF, 1975, 27). À cette époque, Tende est une ville moyenne peuplée d'environ 2000 habitants, soumise à l'autorité du comte et gérée par une *communitas* (STRUYF, 1975, 5). C'est cette *communitas*, ou *universitas*, terme qui désigne d'après Monique Bourrin, une « institutio[n] d'encadrement local des populations rurales » qui a la charge des activités économiques qui nous intéressent (BOURIN 2002).

L'étude de l'économie pastorale de Tende a conduit indirectement à percevoir le territoire soumis à la juridiction de la *communitas*. Cela est dû au fait que le contrôle et la surveillance du territoire sont à la main des communautés locales dans la Haute-Roya dès le milieu du XII^e siècle (LASSALLE, 2006, 393). Des sentences arbitrales, des notices de plaid et de compromis laissent entrevoir la formation d'une administration locale jusqu'au XV^e siècle, plus riche en archives. À partir de cette période, il est possible d'étudier plus en détails l'administration du territoire pour comprendre comment elle est organisée par cette structure sociale rurale.

¹ Doctorante contractuelle, Aix Marseille Univ, CNRS, LA3M, Aix-en-Provence, France.

² Master 2 en archéologie médiévale à l'Université d'Aix-Marseille, sous la direction de Nolwenn Lécuyer (MCF-AMU) et de Sylvain Burri (CR-CNRS-LA3M).

³ Le terme territoire est ainsi entendu au sens [d'une] « étendue de terre, [d'un] espace où sont circonscrits une activité, un phénomène. » (TLFI, [en ligne], URL : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3576325785;>, lien valide au 27/02/2019).

LES SOURCES ÉCRITES

Les principales sources utilisées dans ce travail sont archivistiques. Deux registres de comptabilités et de délibérations, conservés dans les archives municipales de Tende, ont été exploités. Ils couvrent une période allant de 1413 à 1472, avec un *hiatus* entre 1429 et 1431⁴. Ces registres sont en partie le fruit des réunions de la *communitas* et des enregistrements du notaire concernant les adjudications des terres et le paiement de la gabelle. Pour le premier registre, seule la signature du notaire Antoine Planea a été retrouvée. Concernant le deuxième registre, trois notaires signent des actes, il s'agit d'Antoine Planea, d'Antoine Arnus et de Dominique Guidus (CESARINI, 2016, 26-27). Les documents sont rédigés dans un latin vernaculaire, c'est pourquoi certaines expressions paraissent maladroitement au lecteur.

Le conseil communal est présidé par deux syndics qui sont élus pour un an à Tende, comme il est d'usage dans les communautés voisines (BOYER, 1990, 274). Ce conseil se réunit plusieurs fois par an pour décider de tout ce qui concerne la vie quotidienne des habitants du lieu. Les éléments qui renseignent le territoire sont contenus dans les procès-verbaux qui font état des décisions prises par le conseil pour gérer les activités économiques. À cette occasion, les espaces exploités sont délimités. Dans les registres étudiés, il n'est pas fait état de toute la procédure délibérative, différant ainsi du modèle italien originel (COULET, 2004, 228). Seules la *congregatio*, où les personnes présentes sont nommées et la *reformatio*, la décision faite à l'issue du vote, sont rédigées. Les registres de délibérations communales de Tende sont ainsi plutôt comparables aux registres contemporains (FARGEIX, 2005, 601 ; MARET 2018). La particularité actuelle des registres tendasques est que les comptes et les adjudications ont été intégrés aux délibérations. De ce fait, ces registres apportent des informations sur la *communitas* de Tende, sur son emprise sur le territoire ainsi que sur les activités dont elle a la charge. Les délibérations sur l'élevage sont prédominantes, auxquelles s'ajoutent les locations des pâturages et le montant des gabelles qui varie en fonction de l'espèce et de l'origine des troupeaux (CESARINI, 2016, 33).

Les informations délivrées par les registres de délibérations du XV^e siècle ont été confrontées avec les statuts qui nous sont parvenus. L'objectif est de préciser quelques points majeurs de l'organisation communale et d'affiner la localisation de certains espaces. Les statuts sont des textes de réglementation communale qui apparaissent en Italie au XIII^e siècle. Girolamo Rossi signale l'existence de tels statuts pour Tende et la commune limitrophe de Limone mais ces exemplaires ont aujourd'hui disparu (ROSSI, 1878, 179). Les statuts de Tende qui ont été consultés sont donc ceux qui ont été rédigés en 1621⁵. Leur étude permet de retracer les règles qui régissent la vie des hommes dans un territoire donné.

LA COMMUNITAS DE TENDE

À Tende, une *communitas* est attestée dès le XIII^e siècle. En effet, en 1270, douze campiers sont élus pour assurer la défense des forêts à Tende et à La Brigue (ORTOLANI, 1994, 43). Au XV^e siècle, la *communitas* est composée d'une trentaine de membres, tous des hommes d'âge mûr, dont les fonctions trahissent l'emprise de la communauté sur son territoire.

Deux syndics sont élus pour présider le conseil communal, comme c'est fréquent en Provence (ARNAUD, 1875, 270). Ils sont garants du bon fonctionnement des institutions et réunissent le conseil lorsqu'ils le souhaitent pour aborder des questions importantes (BOYER, 1990, 278-280). Parmi les hommes de la *communitas* figurent des personnes qui ont une fonction bien particulière et qui sont désignées comme des officiers. En cette fin du Moyen Âge, le nombre d'officiers est multiplié, comme le constate Jean-Paul Boyer pour la vallée de la Vésubie (Alpes-Maritimes). Leurs rôles ne sont ainsi pas toujours faciles à déterminer (BOYER, 1990, 275). Parmi les officiers récurrents dont la fonction a pu être identifiée se trouvent les estimateurs, dits *atratores*, qui sont élus pour vérifier la modification des bans et pour discuter du montant des différentes gabelles. À Tende, ils sont au moins 6 chaque année pour s'occuper des gabelles et 4 pour les bancs de vente du pain, du vin et de la viande. Plusieurs officiers sont destinés à la surveillance des terres. Les caminiers, par exemple, sont affectés à la voirie communale, ils sont 3 par année. Les campiers doivent surveiller et protéger les campagnes et les forêts. Leurs compétences pourraient être étendues, comme à l'époque moderne, à l'inspection des propriétés, des troupeaux, à l'estimation des dégâts, à la recherche et à la poursuite des contrevenants (ORTOLANI, 1994, 46). Six campiers sont affectés

⁴ Archives municipales de Tende, Catégorie 6 : « Comptabilité communale » (1400-1500), carton 1 et Catégorie 5 : « Adjudications », carton 1 (1431-1472).

⁵ *Statuti municipali della magnifica comunità di Tenda*. Turin, 1621, 104 p., [en ligne], URL : <http://www.tende1947.com/statuto> 1621, lien valide au 25/05/2015.

à la ville, 4 aux alentours. Leur rôle semble être le même qu'à Roquebillière mais leur nombre est plus important (BOYER, 1990, 275). Enfin, les regardateurs, *regardatores*, ou stanciers, *estimatores*, ont la charge de la « police économique » (ORTOLANI, 1994, 39). Ils sont au minimum 2 par année à la fin du Moyen Âge alors qu'ils sont 3 à Lantosque (BOYER, 1990, 275). Des conseillers sont aussi élus pour participer aux réunions, apporter leur avis, délibérer et voter les décisions. Ils sont au nombre de 20 en moyenne chaque année.

La communauté prend ainsi en charge la surveillance et la protection des espaces cultivés, des forêts, des vignes, des pâturages et des chemins. Elle décide enfin du montant des gabelles et des amendes, que certains officiers ont le droit d'appliquer.

DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE À TRAVERS SON EXPLOITATION

Ces informations délivrées indirectement par l'administration communale renseignent sur le paysage médiéval et l'exploitation des ressources. Les espaces mentionnés dans la documentation écrite font référence à des toponymes qui se trouvent encore sur le cadastre ancien et sur les cartes fournies par l'IGN⁶⁷. C'est ainsi qu'ils ont pu être cartographiés, avec une précision somme toute relative aux descriptions fournies.

Dans les procès-verbaux de la fin du Moyen Âge, il est dit que la *communitas* propose chaque année au plus offrant les encans de la pêche, au filet ou à la nasse, et de chasse à la « perdrix », terme employé pour désigner les oiseaux (STRUYF, 1977, 44). Si les lieux de chasse ne sont pas détaillés, les lieux de pêche le sont. Il s'agit des eaux de la rivière « Beonia » située à l'ouest et du fleuve « Roya » qui traverse le territoire du nord au sud (Fig. 1).

Les terres communales sont divisées en bandites et en *morghe* (STRUYF, 1977, 31). Cette distinction entre les terres subsiste encore dans les mémoires, le droit de bandite ayant été abrogé en 1963 (PERNEY, 1978, 13). Les *morghe* sont des terres mises en culture, réservées aux habitants de Tende, tandis que les bandites, parfois segmentées en quartiers, sont des terres allouées chaque année au plus offrant pour l'usage des pâturages. Ce droit de bandite peut ensuite être mis à l'encan par l'allocataire de la bandite ; ce procédé nous échappe puisque les registres notariés de la Haute-Roya ont disparu dans un incendie (CABAGNO, 1968, 8). Les bandites sont aussi

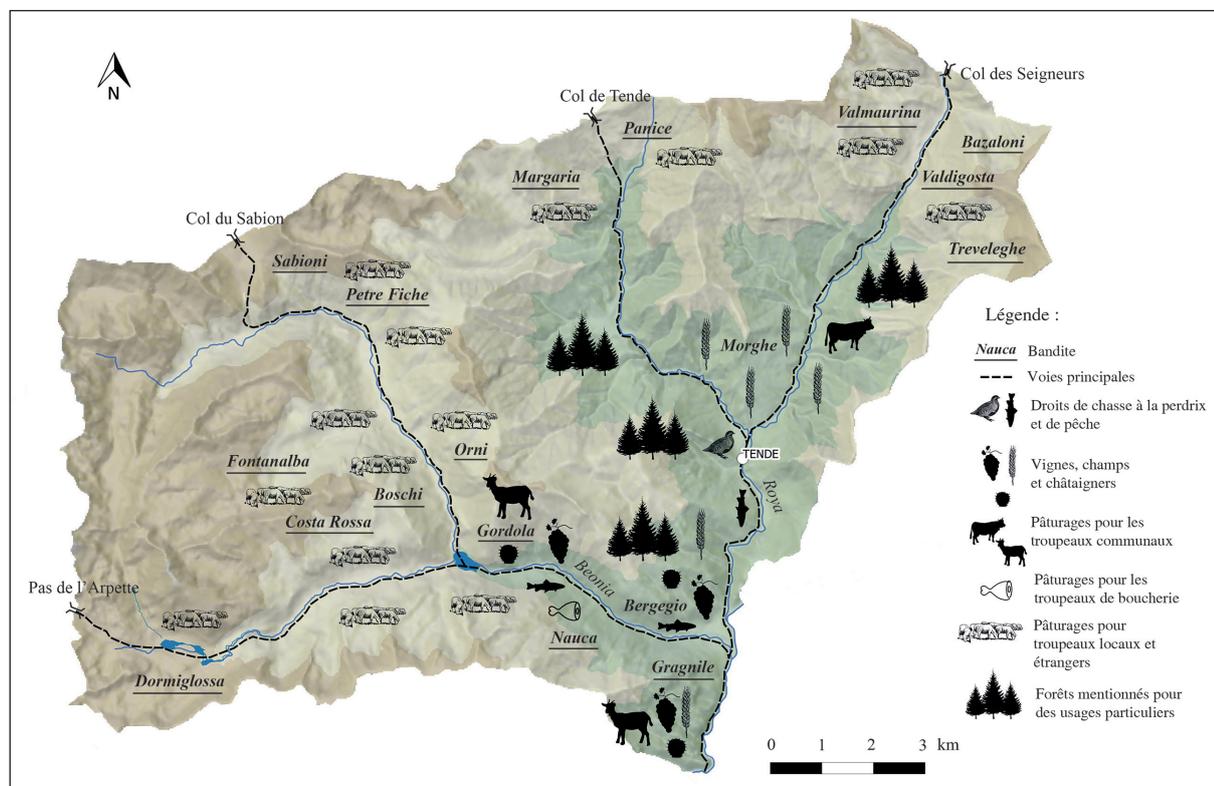


Fig. 1 - Zones d'exploitation gérées par la *communitas* de Tende.

⁶ Archives Municipales de Tende, Catégorie 5, Carton 10, « *Patrimonio comunale* », de 1927 à 1932.

⁷ Institut national de l'information géographique et forestière.

exploitées pour le reste de leurs ressources par les hommes de la communauté. Le système de bandite, originaire de l'Italie, semble être mis en place dès le XIII^e siècle à Tende et s'étendre à la Provence orientale le siècle suivant, allant de pair avec le développement de l'élevage (BOYER, 1984, 191 ; MALAUSSENA, 1998, 143). Six *morghe* sur la dizaine énumérée et 16 bandites sur les 19 identifiées ont pu être cartographiées (Fig. 1). D'après les informations recueillies, les *morghe* se trouvent plutôt au nord du village de Tende, tandis que les bandites sont réparties sur l'ensemble du territoire. Les espaces non renseignés par la documentation sont probablement des terres privées dont l'existence nous est inconnue en l'absence de documents notariés.

Les forêts, pourtant à la charge des campiers, ne sont pas mentionnées pour leur exploitation dans les délibérations étudiées. Des mesures sont prises pour défendre la coupe des arbres seulement à la fin du XV^e siècle et à la demande du comte (STRUYF, 1977, 37). Les forêts sont ici connues parce qu'elles sont mentionnées pour délimiter des espaces. C'est le cas en 1413, lorsqu'il est proposé aux propriétaires d'ovins étrangers désirant se rendre à la foire de La Brigue de laisser stabuler leurs troupeaux sur le plateau Saint Michel⁸. L'espace est décrit comme suit : « [...] oves straneas que [...] vellent venire ad autonandum vel ad tondendum super teratorium Tende [...] posseant venire ad tondendum ad planum Sancti Michaelis incipiendo ad Gardiollam et Peratam Pray et Chastrum Pray et Coletam de Boy Rossii et Collem Medianam et ad Collem [Mayme] ». Il manque ainsi très certainement des forêts sur la carte présentée (Fig. 1).

La culture des arbres fruitiers est en revanche documentée car certaines espèces sont protégées. En 1479 par exemple, les bandites de Gordola, Beonia et Granile sont fermées aux troupeaux jusqu'à la Toussaint pour la récolte des châtaignes (STRUYF, 1977, 32 ; CESARINI, 2016, 62). De même, les vignes de Bergegio, le village actuel de Saint-Dalmas-de-Tende, de Ferale, de Granile, de Gordola et de Beonia sont interdites d'accès jusqu'aux vendanges⁹. Les vignes et les châtaigneraies gérées par la *communitas* semblent plutôt se trouver au sud du territoire, aux alentours de 1000 mètres d'altitude (Fig. 1).

Des gardes de bêtes collectives sont aussi organisées par la *communitas*. Dès 1433, les délibérations nous apprennent que le troupeau de chèvres dit « *caprillus* » doit être confié à la seule responsabilité d'un gardien choisi par l'organisation communale. Une terre, sur la bandite de la Gordola, lui est tout d'abord réservée, elle se trouve sur la Morga à partir des années 1450¹⁰. Au fil du temps les mesures se précisent. Chaque homme de Tende peut confier des chèvres au gardien qui est autorisé à les traire et à vendre leur lait (CESARINI, 2016, 68). Au XVII^e siècle, cette organisation est toujours en place. Les hommes de Tende peuvent confier jusqu'à 4 chèvres au gardien qui les mène paître à la Morga à la belle saison et à Granile l'hiver. Des terres au sein de ces bandites sont donc réservées au troupeau communal. De même, la *communitas* fournit des pâturages aux animaux de labour. Dans les années 1400, ces animaux sont conduits à la Morga. En 1462, il est fait mention d'un troupeau communal de vaches, la « *vachaira* » (CESARINI, 2016, 69). Par analogie avec Roquebillière où le même vocabulaire est utilisé, il est possible de supposer que cette « *vachaira* » est composé de vaches laitières (ROYER, 1966, 176). Ce troupeau doit être conduit au lieu-dit « l'Armacreuse » jusqu'aux bois situés à proximité des bandites, seulement à la belle saison. L'absence de mesures prises pour la mauvaise saison peut renvoyer à une gestion différente des pâturages. Les troupeaux des bouchers sont aussi contraints de paître dans des espaces précis. Des quartiers de bandite leurs sont réservés, comme « *Zazare* » ou « *Morzele* » (CESARINI, 2016, 62). À la fin du XV^e siècle, la bandite de Nauca est quelques fois attribuée aux bouchers (STRUYF, 1977, 36). Ains, les espaces dédiés aux troupeaux communaux sont plutôt situés près du village de Tende (Fig. 1). Il est intéressant de constater que l'organisation communale prend en charge une partie des animaux domestiques et de boucherie. Pour comparaison, à Saint-Martin-de-Vésubie, quatre types d'animaux sont favorisés : de boucherie et de somme, les chèvres domestiques et les bœufs de labour (BOYER, 1984, 193). À Tende, les grands absents de la documentation sont les porcs, pourtant consommés et les équidés (mules, mulets, chevaux), pourtant mentionnés pour le péage de Tende (STRUYF, 1977, 39).

La *communitas* semble ainsi contrôler les ressources naturelles en dédiant des espaces à certaines activités. Si un flou subsiste sur les espaces de chasse et les forêts, les lieux de pêche pour les hommes de Tende sont précisés ainsi que les terres, *morghe*, qui peuvent être cultivées. Il est possible de reconnaître l'ampleur des activités pastorales par le nombre de mesures qui concernent les troupeaux locaux, domestiques, de boucherie ou étrangers. La dépaissance comme les mouvements font l'objet de délibérations tout au long du XV^e siècle. Le système de la bandite, au-delà de son aspect économique, reflète cette préoccupation de l'organisation communale. Il convient désormais de savoir comment ces espaces sont délimités.

⁸ Archives Municipales de Tende, Catégorie 6 : « Comptabilités communales », carton 1, fol. 90v.

⁹ Le lieu-dit « Ferale » n'a pas été cartographié.

¹⁰ Il existe une confusion entre les « *morghe* » et la bandite de la Morga c'est pourquoi elle n'a pas été représentée.

SE REPRÉSENTER LE TERRITOIRE À TRAVERS LA PLUME DU NOTAIRE

Pour la Haute-Roya, il est possible de cartographier des espaces décrits dès le XII^e siècle dans des actes de donation ou de sentences arbitrales. Juliette Lassalle a pu délimiter des terres à partir d'outils de la représentation territoriale utilisés par le notaire, qu'elle définit comme étant des « points remarquables, naturels, identifiés et nommés du fait de leur proximité avec les territoires exploités ou parce qu'ils sont utilisés comme support de délimitation » (LASSALLE, 2006, 394). Le réseau viaire est aussi un moyen de se repérer dans l'espace, il est renseigné dès la fin du XI^e siècle (LASSALLE, 2006, 395).

Ces outils se retrouvent dans la documentation de la fin du Moyen Âge. Le notaire prend bien soin de noter les limites des terres dont la *communitas* est en charge pour se prémunir d'éventuels conflits. Par exemple, pour décrire la bandite Nauca en 1459, située aux confins du territoire communal, le notaire écrit que ses limites se trouvent : « [...] *supra sequendo rupes per boscum Nauchi usqua ad podium Nauchoni et sequendo dictum podium supra aqua* [...] »¹¹. À partir d'exemples comme celui-ci, il est possible de remarquer que les hommes se repèrent à partir de micro-toponymes, comme les cours d'eau ou les champs, à partir de points remarquables, comme les cols et à partir d'aménagements anthropiques comme des croix (Fig. 2). Les croix, gravées sur des pierres ou de grands arbres, représentent un moyen assez courant de délimiter des terres (STRUYF, 1975, 74). Les chemins et les drailles sont aussi mentionnés, ce qui atteste l'existence d'un réseau viaire assez intangible pour être considéré comme un point de repère¹². Ce réseau pourrait former l'ossature du territoire, comme c'est le cas dans la vallée voisine de la Vésubie (BOYER, 1990, 169).

Micro-toponymes	
Toponyme latin	Définition
<i>Abrigus</i>	Adret
<i>Aqua</i>	Eau, source
<i>Bechi</i>	Petites bandes de terrain à terrasse
<i>Boscus</i>	Bois
<i>Campus</i>	Champ
<i>Cuneus</i>	Territoire de forme triangulaire, formé par la confluence de 2 cours d'eau
<i>Fontana</i>	Fontaine
<i>Gasta</i>	Terre gaste
<i>Morghe</i>	Terre cultivée
<i>Plagia</i>	Plage
<i>Pratis</i>	Prés
<i>Ubago</i>	Ubac
<i>Valeta</i>	Petite vallée
Points remarquables	
Toponyme latin	Définition
<i>Colla</i>	Col
<i>Jagia / Zaza / zazeta</i> ¹	Lieu en hauteur, ouvert, exposé aux orages
<i>Podium</i>	Plate-forme
<i>Ripa</i>	Talus ou terrasse
<i>Roca</i>	Roche, rocher, bloc
<i>Rupes</i>	Roche ou motte
Aménagements anthropiques	
Toponyme latin	Définition
<i>Cruces</i>	Croix (gravée dans ce cas dans un rocher)
<i>Drayra</i>	Draille (sentier pour les troupeaux)
<i>Via</i>	Chemin

Fig. 2 - Toponymes utilisés dans les textes.

¹¹ Archives municipales de Tende, Catégorie 5 : « Adjudications », carton 1 (1431-1472), fol.302v.

¹² Une draille est un « chemin emprunté par le bétail » (TLFI, [en ligne], URL : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2907887400;r=1;nat=;sol=1;> lien valide au 08/03/2019).

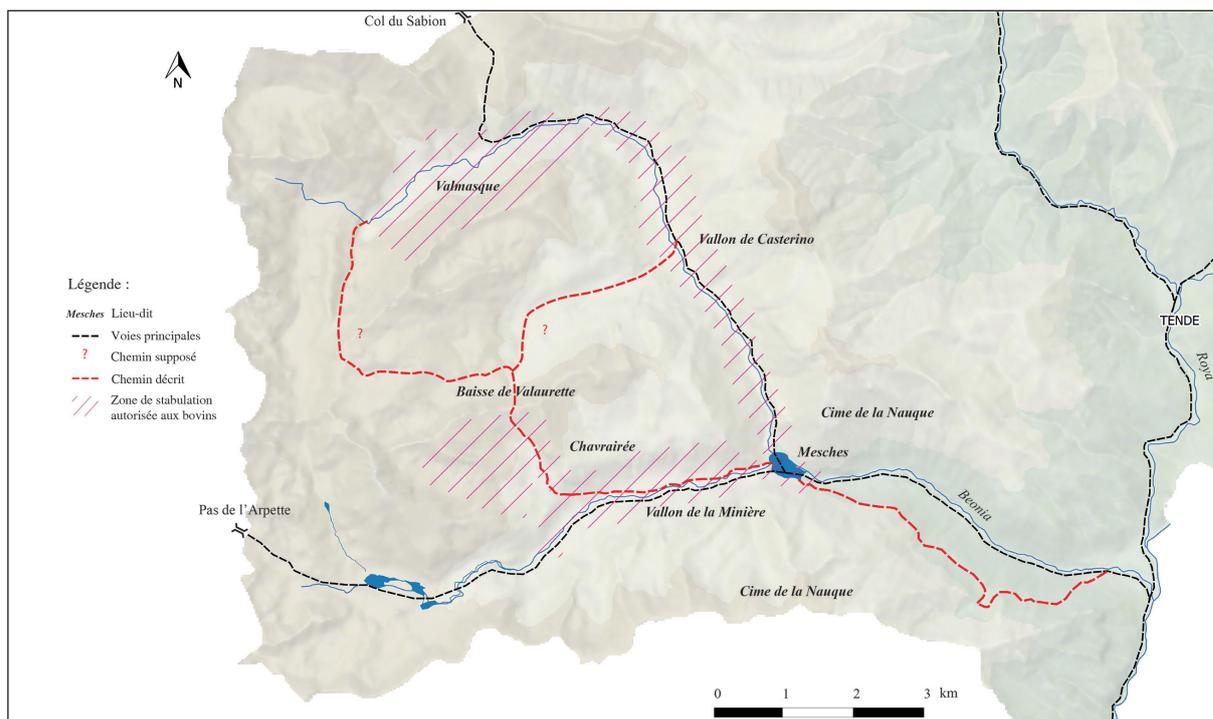


Fig. 3 - Exemple de lieux de stabulation et de chemins pour les troupeaux bovins.

Les chemins peuvent aussi être considérés comme un instrument de contrôle pour protéger les terres du passage des troupeaux. À Tende, des mesures sont prises pour contraindre les mouvements des animaux (CESARINI, 2016, 69). En 1433, il est décidé que les vaches locales qui sont conduites sur les alpages doivent transiter par les montagnes de la Nauque (CESARINI, 2016, 115). Cette ordonnance apparaît régulièrement jusqu'en 1463. La présence de vignes et de châtaigneraies sur le versant d'en face expliquerait cette mesure défensive (Fig. 1). En 1458, il est dit que les vaches qui paissent sur les terres communales de la Valmasque ont obligation de s'y rendre au mois d'août en franchissant la baisse de Valaurette depuis le vallon de la Minière, sous peine de 20 sous d'amende. En 1453, il est précisé que les troupeaux bovins locaux comme étrangers qui se rendent au vallon de la Minière et à la Valmasque doivent passer par les Mesches, où ils peuvent séjourner trois nuits. Un chemin se dessine ainsi depuis le bas de la vallée de la Beonia jusqu'aux hauteurs de la Baisse de Valaurette (Fig. 3). Il semble important pour la *communitas* d'assurer le cheminement des bovins jusqu'aux bandites ou sur les terres qui leurs sont autorisées dans le vallon de la Minière jusqu'à la Valmasque. Par ailleurs, il est ordonné dès le premiers quart du XV^e siècle que les bovins locaux peuvent être conduits en contrebas de leur bandite dans le vallon de Casterino durant 9 jours. Les bandites situées à proximité de ce vallon, à savoir, Costa Rossa et Boschi, seraient ainsi plutôt occupées par des bovins. L'ensemble des espaces réservés aux bovins locaux comme étrangers, situé au sud-ouest du territoire communal, représente approximativement 600 hectares de pâturages (Fig. 3). Ce fait questionne l'importance et la constance de l'afflux de bovins sur le territoire de Tende au XV^e siècle.

PAR-DELÀ LES LIMITES TERRITORIALES : L'EXEMPLE DE LA TRANSHUMANANCE

Les troupeaux consignés dans la documentation écrite sont ceux qui sont soumis à une gabelle. Ces troupeaux sont l'ensemble des troupeaux de Tende qui ne pâture pas sur une bandite et les troupeaux étrangers. Les troupeaux locaux menés sur les bandites échappent ainsi à la documentation.

La documentation écrite n'est pas continue de 1413 à 1472. Les années 1414, 1416, 1418, 1419, 1420, 1435, 1438, 1444, 1446, 1451, 1456 sont mal, voire non renseignées. L'étude du nombre de bovins, vaches et veaux confondus, et de leur provenance est néanmoins possible. Les bovins représentent 1% de la moyenne du cheptel local et 15% de la moyenne du cheptel étranger à Tende. Ils sont conduits sur les pâturages toute l'année, les comptabilités étant moins nombreuses à la mauvaise saison (d'octobre à avril) qu'à la belle saison (de mai à septembre).

L'estivage des bovins n'est pas beaucoup renseigné au début du XV^e siècle (Fig. 4). Le nombre de bêtes est globalement constant jusqu'en 1458, les bovins étrangers étant majoritairement plus nombreux que les bovins locaux. À la fin du XV^e siècle, le nombre de bovins augmente considérablement. Par exemple, les bovins étrangers dépassent les 3300 têtes en 1461 (Fig.4).

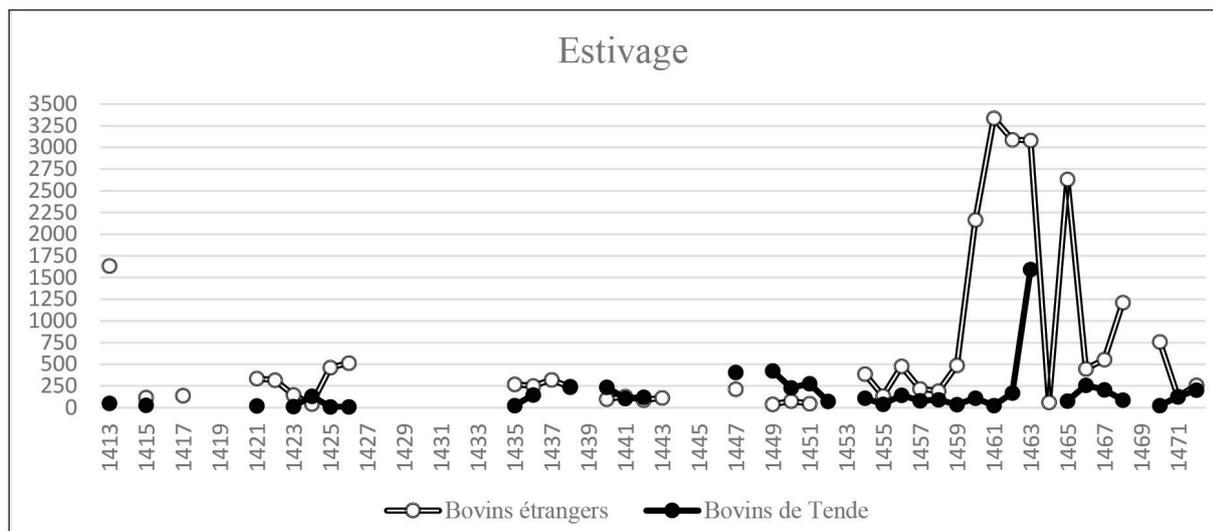


Fig. 4 - Nombre de bovins par année à la belle saison à Tende.

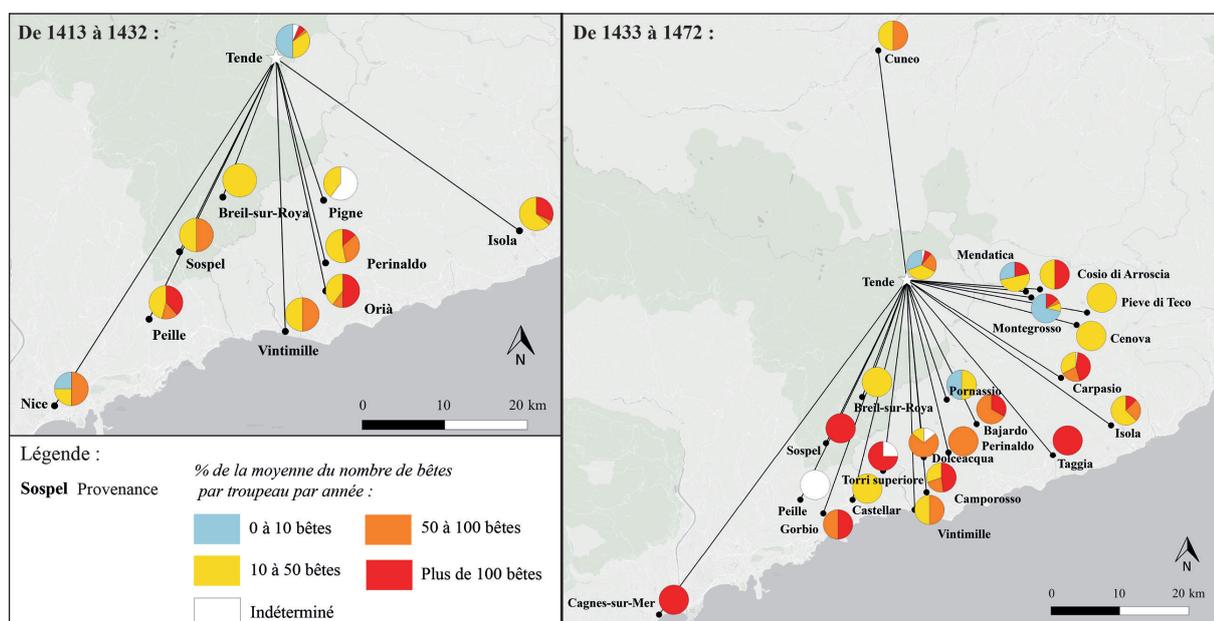


Fig. 5 - Estivage des bovins à Tende¹³.

Les bovins étrangers sont dans un premier temps originaires de Ligurie et de Provence, les troupeaux piémontais étant renseignés dans la deuxième moitié du XV^e siècle (Fig. 5). Entre 1413 et 1432, les troupeaux de Perinaldo et d'Orià, en Ligurie, et de Peille, en Provence, sont les plus importants. De manière générale, les troupeaux sont assez hétérogènes. Le nombre de bêtes par troupeau est variable, allant de 10 à 100 pour Vintimille par exemple. Dès 1433, le nombre de bovins et de provenances augmente fortement. Plus de 10 communautés ligures font estiver plus de 100 bovins à Tende, contre 3 communautés pour la Provence. De même, les flux sont très divers, une même communauté, comme Mendatica, pouvant envoyer moins de 10 bêtes ou plus de 100 selon les années. La tendance qui se dégage de cette étude est que les troupeaux qui rassemblent le plus grand nombre de bêtes sont ceux qui proviennent de plus loin ; ce fait peut s'expliquer par la nécessité des éleveurs de se rassembler pour assurer le prix de telstrajets.

La documentation communale est moins dense pour l'hivernage que pour l'estivage. Il est néanmoins possible de fournir une estimation du nombre de têtes et de la distance parcourue pour se rendre sur les pâturages d'hiver de Tende.

¹³ Fonds de carte : ©ESRI.

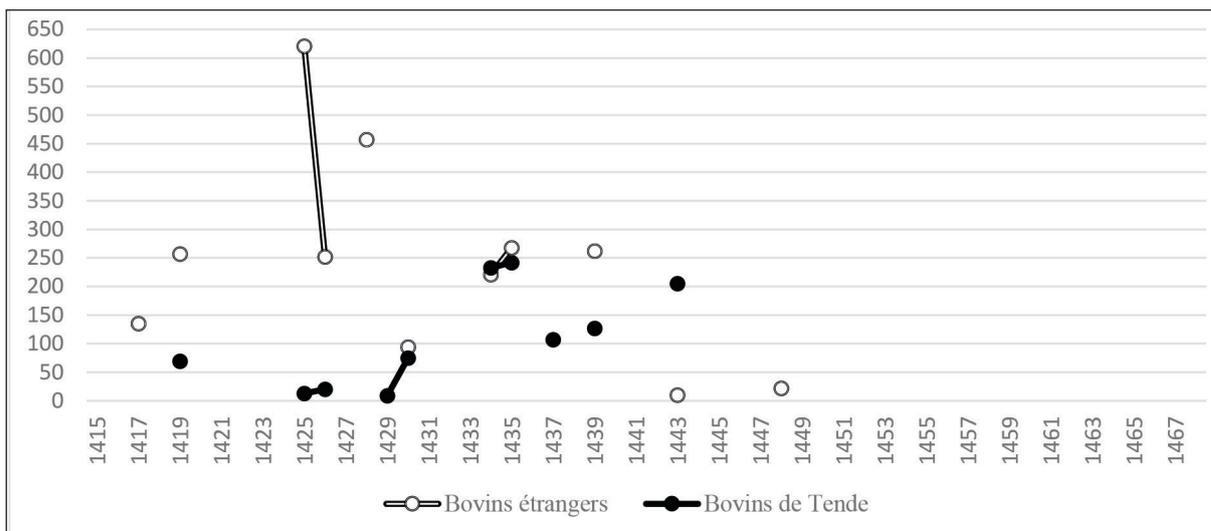


Fig. 6 - Nombre de bovins par année à la mauvaise saison à Tende.

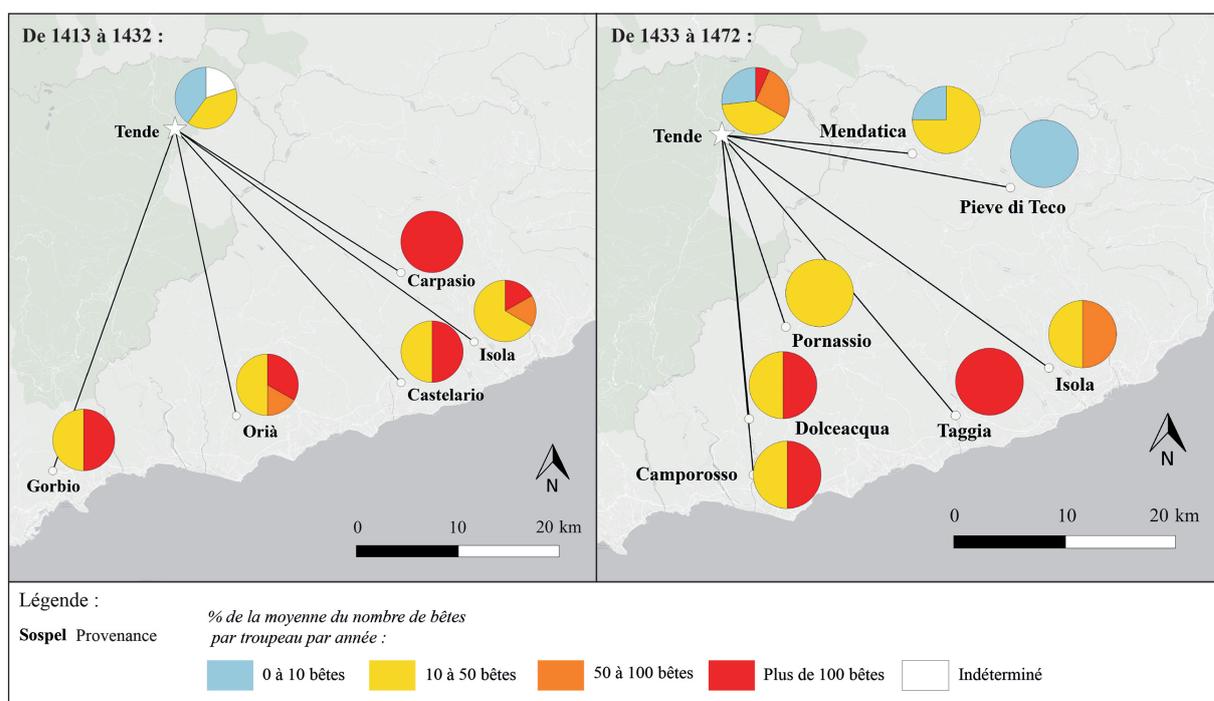


Fig. 7 : Hivernage des bovins à Tende¹⁴

De 1413 à 1472, quelques bovins étrangers sont conduits à Tende l'hiver. Les afflux ne sont pas réguliers, dès 1438 leur nombre baisse fortement (Fig. 6). Pourtant, alors qu'aucun bovin n'est mentionné dans les comptabilités, des mesures sont prises en 1453 pour assurer leur cheminement. Cette absence de données, constatée aussi pour l'estivage la même année, questionne la conservation de la documentation et les limites d'une étude archivistique.

Les bovins étrangers proviennent en majorité de la Ligurie, où les troupeaux dépassent la centaine de têtes. Dans la première moitié du XV^e siècle, il est fait mention de troupeaux provençaux, originaires de Gorbio. Les troupeaux bovins étrangers sont ensuite uniquement ligures et proviennent de localités assez proches, n'excédant pas les 40 kilomètres de distance à vol d'oiseau. Ces troupeaux sont plutôt importants car ils dépassent très souvent la centaine de têtes (Fig. 7).

¹⁴ Fonds de carte : ©ESRI.

Il est pour l'instant impossible de rapprocher ces mouvements d'éventuels accords économiques. Il est en revanche certain qu'ils sont liés au contexte politique puisque certaines localités citées sont des coseigneuries de Tende (STRUYF, 1977, 39). L'importance du nombre de bovins étrangers se rendant sur les pâturages tendasques été comme hiver questionne la capacité d'accueil des terres. Où se rendent les troupeaux de Tende ? Il est difficile de répondre à cette question pour l'ensemble des bêtes. Si les remues des ovins-caprins sont bien documentées, ce n'est pas le cas pour les bovins. De ce fait, l'estivage et l'hivernage des troupeaux tendasques hors des bandites n'est pas connu. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas pratiqué, d'autant que les lieux d'hivernage à proximité, à savoir, ceux du Piémont et de la Ligurie, ne sont pas renseignés par les sources qui ont été étudiées (CESARINI, 2016, 100).

CONCLUSION

L'étude du système administratif de la *communitas* a été menée indirectement à partir des sources municipales du XV^e siècle. La notion de territoire a été abordée d'un point de vue économique car la première question posée à ces sources concernait l'économie pastorale dont la *communitas* est en charge.

Les officiers de cette organisation administrent et protègent les ressources naturelles et les activités économiques. Le territoire se dessine ainsi à travers les écrits du notaire qui retranscrit annuellement les délibérations et consigne les adjudications et les troupeaux. Le pastoralisme apparaît ainsi comme une activité économique centrale. Cette importance se traduit aussi bien par son omniprésence dans les textes que par son emprise territoriale. Les troupeaux locaux comme étrangers sont nombreux et leurs mouvements, associés à leur dépaissance, sur des terres exploitées pour d'autres ressources que l'herbe, suppose l'organisation de cette économie et une gestion raisonnée des ressources.

Des mesures sont prises pour gérer l'élevage domestique et commercial. Comme le remarque Jean-Paul Boyer pour la vallée de la Vésubie, la *communitas* distingue ces deux types d'élevage, le domestique étant celui pour lequel elle demande le moins de compensation et réserve les meilleures terres (BOYER, 1984, 195). Il ajoute à cela que les troupeaux domestiques assure l'approvisionnement des habitants, ce qui n'est pas toujours le cas à Tende (STRUYF, 1977, 68). Il se pourrait que ce soit une des raisons de l'estivage ou de l'hivernage de troupeaux étrangers, au-delà des accords politiques avec les co-seigneuries. Les remues estivales et hivernales ne sont pas régulières mais laissent entendre l'organisation de réseaux entre éleveurs et adjudicataires de bandites. Au vu de ces informations, il semblerait que la *communitas* ait un pouvoir fort qui dépasse les limites territoriales puisqu'elle gère la vie quotidienne des habitants de Tende, comme le font les *universitates* provençales, mais aussi les remues des troupeaux pour lesquelles elle tire un grand profit, ce qui constitue une singularité dans le paysage alpin (CARRIER, MOUTHON, 2010, 271).

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD 1875 ARNAUD C., *Histoire de la viguerie de Forcalquier*, Marseille : Camoin.
- AURELL et al. 2005 AURELL M., BOYER J.-P., COULET N., *La Provence au Moyen Âge* [en ligne], Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », URL : <https://books.openedition.org/pup/6295?lang=fr> [lien valide au 27 février 2019].
- BELTRUTTI 1987 BELTRUTTI G., *Tende et La Brigue*, Breil-sur-Roya : Editions du Cabri.
- BLANC 2008 BLANC F. (éd.), *Sainte-Agnès et l'ancien comté de Vintimille du Moyen Âge à l'Epoque Moderne*, Actes du colloque de Menton, 17 novembre 2006, Mougins : Société d'art et d'Histoire du Mentonnais.
- BOURIN 2002 BOURIN M., « Communauté villageoise », in GAUVARD C., LIBERA, DE A., ZINK M. (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris : PUF, coll. « Quadrige », s.p.
- BOYER 1984 BOYER J.-P., « Communautés et élevage dans le montagne niçoise : la Haute Vésubie à la fin du Moyen Âge », in *108e congrès national des sociétés savantes : section d'histoire médiévale et philologie*, Economies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Paris : C.T.H.S., pp.183-195.
- BOYER 1990 BOYER J.-P., *Hommes et communautés du haut pays niçois médiéval : la Vésubie aux XIII^e-XV^e siècles*, Nice : Centre d'études médiévales.
- BURRI 2012 BURRI S., *Vivre de l'inculte, vivre dans l'inculte en Basse Provence centrale à la fin du Moyen Âge : Histoire, Archéologie et Ethnoarchéologie d'un mode de vie itinérant*, Thèse de doctorat (Aix-en-Provence, Aix-Marseille Université).

- CABAGNO 1968 CABAGNO J., « Analyse et études statistiques du livre des morts de la paroisse de SAORGE : entre 1668 et 1832 », *Recherches régionales* [en ligne], 4, pp. 8-30, URL: <https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/recherchesregionales-28-02.pdf> [lien valide au 5 mars 2019].
- CAÏS DE PIERLAS 1884 CAÏS DE PIERLAS E., *I Conti di Ventimiglia, il priorato di S. Michele e il principato di Seborga*, Turin : Paravia.
- CARRIER, MOUTHON 2010 CARRIER N., MOUTHON F., *Paysans des Alpes : les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire ».
- CESARINI 2016 CESARINI R., *L'étude de l'économie pastorale d'une communauté des Alpes du Sud (Tende) à la fin du Moyen Âge, au regard des sources archéologiques et historiques*, Mémoire de master 2, Aix-en-Provence : Aix Marseille Université.
- COMBA 1996 COMBA R. (éd.), *Greggi, mandrie e pastori nelle Alpi occidentali : secoli XII - XX*, Cuneo : Rocca de Baldi, coll. « Da Cuneo all'Europa », 6.
- COSTE 1972 COSTE P., « La vie pastorale en Provence au milieu du XIV^e siècle », *Etudes rurales*, 46, pp. 61-75.
- COULET 1978 COULET N., « Sources et aspects de l'histoire de la transhumance des ovins en Provence au bas Moyen Âge », *Le Monde alpin et rhodanien* [en ligne], 6, 3, pp. 213-247, URL : https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1978_num_6_3_1066 [lien valide au 28 février 2019].
- COULET 2004 COULET N., « Les délibérations communales en Provence au Moyen Âge », in CAROZZI C., TAVIANI-CAROZZI H. (éd.), *Le médiéviste devant ses sources : Questions et méthodes* [en ligne], Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, pp.227-247, URL:<https://books.openedition.org/pup/6543> [lien valide au 27 février 2019].
- FARGEIX 2005 FARGEIX C., *Les élites lyonnaises au miroir de leur langage* [en ligne], Thèse de doctorat (Lyon 2, Université Lumière), URL : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2005/fargeix_c/download [lien valide au 26 février 2019].
- GIOFFREDO 1839 GIOFFREDO P., *Storia delle Alpi marittime*, Turin : Stamperia reale.
- HILDESHEIMER 1948 HILDESHEIMER E., « Tende et La Brigue sous les seigneurs de la Maison de Vintimille », *Nice Historique* [en ligne], 139, pp. 11-19, URL : <http://www.nicehistorique.org/vwr/?nav=Index&document=1953&num=&annee=1948> [lien valide au 27 février 2019].
- HILDESHEIMER 1988 HILDESHEIMER E., « La "dédiction" de Nice à la Maison de Savoie », *Nice Historique* [en ligne], 135, pp.87-93, URL : http://www.nicehistorique.org/vwr/?nav=Index&document=2032&num=-&annee=1988&fbclid=IwAR1dmHrG84z4k0TOaEkHh-5HgKg74XBGBnmo-hu4nQVsKAHM_CB6M-KSXjI [lien valide au 1 mars 2019].
- LASSALLE 2006 LASSALLE J., « Territoires de confins et délimitations territoriales : Les litiges fonciers entre communautés d'habitants de la haute vallée de la Roya (XIV^e-XV^e siècle) », *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* [en ligne], 37, 1, pp. 391-403, URL : https://www.persee.fr/doc/shmes_1261-9078_2007_act_37_1_1934 [lien valide au 28 février 2019].
- LASSALLE 2008 LASSALLE J., *Entre Provence, Ligurie et Piémont : litiges territoriaux et conflits d'alpages de la haute vallée de la Roya (XII-XV^e siècles)*, Thèse de doctorat (Paris, Université Panthéon-Sorbonne).
- LEYNAUD, GEORGES 1965 LEYNAUD E., GEORGES M., « Aspects géographiques de l'élevage dans la zone de montagne du département des Hautes-Alpes », *Études rurales* [en ligne], 18, 1, pp. 5-36, URL : https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1965_num_18_1_1214 [lien valide au 28 février 2019].
- MALAUSSENA 1998 MALAUSSENA P.-L., « Pratiques agro-pastorales : les droits de bandite dans l'ancien comté de Nice », *Bibliothèque de l'École des chartes* [en ligne], 156, 1, pp. 143-153, URL : https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1998_num_156_1_450916 [lien valide au 5 mars 2019].
- MARET 2018 MARET A., « Les délibérations municipales de Marseille des années 1470 : mise en scène d'un pouvoir municipal à l'épreuve », *Registres de délibérations urbains au Moyen Âge* [en ligne], URL : <https://regidel.hypotheses.org/394> [lien valide au 26 février 2019].
- ORTOLANI 1994 ORTOLANI M., *Tende 1699-1729 : Destin d'une autonomie communale : Aspects juridiques de la vie communautaire dans le Comté de Nice au XVIII^e siècle*, Breil-sur-Roya : Editions du Cabri.
- PALMERO 2005 PALMERO B., *Communautés, enjeux de pouvoir et maîtrise de l'espace pastoral aux confins du comté de Nice (Tende, La Brigue et Triora) à l'époque moderne. Une approche micro-historique : les Alpes de proximité*, (Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille I).

- PERNEY 1978 PERNEY D., *Une institution originale : les droits de bandite*, Nice : Faculté de droit et des sciences économiques, coll. « Travaux et recherches de la faculté de droit et des sciences économiques », IV.
- RIPART 1999 RIPART L., *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du Xe au début du XIII^e siècle)*, Thèse de doctorat (Nice, Sophia Antipolis).
- ROSSI 1878 ROSSI G., « Gli statuti della Liguria », *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, XIV, p.338.
- ROYER 1966 ROYERA., « Un village de l'arrière-pays niçois : Roquebillière à la fin du Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610 du Comité des travaux historiques et scientifiques* [en ligne], pp.151-182, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62439514/f213.image.r=Roquebilli%C3%A8re> [lien valide au 7 mars 2019].
- SANSOT 1951 SANSOT J., *La vie à Tende à la fin du Moyen Âge d'après les archives de la région*, Thèse de doctorat (Aix-en-Provence, Université de Provence).
- SCLAFERT 1959 SCLAFERT T., *Cultures en Haute-Provence : déboisements et pâturages au Moyen Âge*, Paris : SEVPEN, coll. « Les Hommes et la terre », 4.
- STRUYF 1975 STRUYF P., *Tende du XII^e au XV^e siècle : relations de la communauté avec le seigneur et les communautés voisines*, Mémoire de DEA (Nice, Université de Nice).
- STRUYF 1977 STRUYF P., « La vie économique à Tende au XV^e siècle », *Recherches régionales* [en ligne], 62, pp. 27-49, URL : <https://www.cg06.fr/annees-1970/recherches-regionales-1977-2918.html> [lien valide au 20 juillet 2014].